



# ACADÉMIE DE LYON

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## POSTE SPÉCIFIQUE (SPEA)

**Département : LOIRE**

**Référence : 1000476138**

**Discipline : L6200 - Numérique et sciences informatiques (L6200)**

**Fonction : ENS**

### Lieu d'exercice

Code RNE : 0420027B

Nom de l'établissement : Lycée général et technologique Georges Brassens

Commune : RIVE-DE-GIER

Adresse : 8 rue GRANGE BURLAT 42800 RIVE-DE-GIER

Courriel : ce.0420027B@ac-lyon.fr

### Description générale du poste

Poste temps plein pour enseigner les sciences informatiques sur le niveau second degré et post-bac.

### Missions

Enseignement en BTS SIO option SISR (réseaux), en SNT (classe de 2nde GT) et si besoin enseignement de spécialité NSI.

### Compétences requises

Informatique de réseaux.

### Contact

Pour toute question sur le poste et ses enjeux pédagogiques :  
Jean-François RAVAT (ce.0420027b@ac-lyon.fr)

La procédure est dématérialisée. Les personnels intéressés, en complément à la saisie du vœu sur lprof/SIAM, doivent obligatoirement :

- Constituer leur dossier via l-prof (curriculum vitae, lettre de motivation, certification, toutes pièces jugées utiles)
- Compléter un formulaire accompagné des pièces justificatives requises, sur la plateforme dédié Colibris à l'adresse suivante : <https://mouvement.ac-lyon.fr>.

Le candidat pourra utilement prendre contact avec le chef d'établissement d'accueil et/ou l'inspecteur en charge du dossier pour s'entretenir avec lui du poste envisagé.

Les affectations sur postes spécifiques académiques sont traitées prioritairement. Ainsi, lorsque la candidature d'un enseignant sur poste SPEA est retenue, les autres vœux ne sont pas examinés. Il est donc obligatoire d'inscrire en première position le(s) vœu(x) du poste SPEA. Si tel n'est pas le cas le(s) vœu(x) sera supprimé par les services gestionnaires.

Si la candidature n'est pas retenue, le vœu sera neutralisé, afin de reporter, éventuellement, les bonifications liées à ce premier vœu sur le(s) vœu(x) suivant(s).

**Les personnels qui obtiendraient une mutation à titre définitif sur un poste SPEA dans leur établissement d'affectation actuel perdront leur ancienneté de poste.**

Attention : Les candidats ayant opté pour la mutation simultanée ne peuvent pas formuler des vœux sur des postes spécifiques académiques. Les postes SPEA doivent être saisis obligatoirement en 1er vœu.